



N°21 / Avril 2022

Lettre d'information  
électronique



Partenaires de la CAF

# Agir ensemble

## Un nouveau Conseil d'administration pour la Caf de La Réunion



Chers partenaires,

La crise sanitaire a conforté notre volonté commune de soutenir les familles réunionnaises en accordant une attention particulière aux plus fragiles d'entre elles.

Cet engagement quotidien se traduit, depuis le 1<sup>er</sup> mars dernier, par la mise en œuvre du service public des pensions alimentaires. La Caf joue désormais le rôle d'intermédiaire financier entre les parents et met en œuvre une offre globale de service. Cet accompagnement permet d'apaiser les tensions en couvrant les risques de fragilisation financière, de rupture des liens familiaux et vise à favoriser un exercice apaisé de la coparentalité.

Vous êtes mobilisés à nos côtés et nos partenariats évoluent. Nous adaptons nos actions aux besoins des familles, au regard des valeurs de solidarité que nous portons.

Dans ce cadre, le Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) s'est réuni le 15 mars dernier sous l'égide du Préfet pour réaliser un bilan des actions déjà réalisées par l'ensemble des partenaires en faveur des familles, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant. Ce temps fort a permis d'acter une feuille de route pour accompagner au mieux les familles dans des parcours de vie de plus en plus complexes, tout en favorisant l'autonomie de chacun de ses membres.

Une priorité a été portée à la jeunesse, avec une méthode et des appels à projet à venir.

Frédéric TURBLIN  
Directeur de la CAF

- 01 | Service public des pensions alimentaires : la CAF intermédiaire entre les parents séparés
- 03 | Portraits : des métiers et des services pour accompagner les parents lors de la séparation
- 04 | L'installation du nouveau Conseil d'administration de la CAF
- 05 | Installation du Comité départemental de services aux familles (CDSF)
- 06 | Dernières actualités

## PARENTALITÉ

# SERVICE PUBLIC DES PENSIONS ALIMENTAIRES : LA CAF INTERMÉDIAIRE ENTRE LES PARENTS SÉPARÉS



Une conférence de presse s'est tenue le 2 mars 2022 sur l'intermédiation des pensions alimentaires en présence de Frédéric Turblin Directeur de la CAF de La Réunion, Valérie Lebreton Présidente du Tribunal judiciaire de Saint-Pierre et Bruno Karl Président du Tribunal judiciaire de Saint-Denis.

**Depuis le 1<sup>er</sup> mars, les Caf et les Msa gèrent automatiquement les pensions alimentaires lorsque des parents se séparent et dès lors qu'un divorce est prononcé, sauf si ceux-ci s'y opposent conjointement.**

**Cette réforme sera étendue à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour tous les autres types de séparations et divorces.**

**Pour rappel, ce service public des pensions alimentaires a été mis en place en octobre 2020. Depuis, Caf et MSA ont reçu plus de 75 000 demandes de parents. De nombreuses pensions alimentaires restent aujourd'hui totalement ou partiellement impayées.**

### ➤ Un service public des pensions alimentaires pour qui, pourquoi ?

À La Réunion, près d'un enfant mineur sur deux (46%) vit dans un ménage pauvre. Près de 69 000 familles allocataires sont monoparentales et 70 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté.

**Cette réforme constitue donc un levier majeur pour lutter contre la fragilisation des familles** en assurant et facilitant la gestion des pensions alimentaires et en versant une prestation en cas de pension fixée de faible montant.

### ➤ Simple, efficace, sécurisant et accessible à tous sans conditions de ressources

Le service public des pensions alimentaires a pour objectif d'éviter les conflits interpersonnels et les risques de précarisation économique grâce à des paiements réguliers. Il permet de lutter contre la précarité, contribue à rétablir un équilibre entre parents séparés et participe à l'égalité entre les femmes et les hommes.

### ➤ Un service public des pensions alimentaires automatique, sauf refus formel des deux parents

Désormais, depuis le 1<sup>er</sup> mars, qu'ils soient allocataires ou non, les parents qui se séparent devant un juge bénéficieront, sauf avis contraire expressément explicité par les deux parents, de l'intermédiation financière des pensions alimentaires.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce service sera étendu à tous les couples qui se séparent, qu'ils soient mariés, pacsés, en union libre. Le passage devant le juge ne sera plus obligatoire.

### ➤ Un service gratuit, ouvert également aux couples séparés avant le 1<sup>er</sup> mars

Les parents déjà séparés peuvent également demander à la Caf d'être leur intermédiaire pour la gestion de la pension alimentaire, à condition qu'elle soit fixée par un titre exécutoire.

Les parents peuvent demander ce service :

- soit lorsque la pension alimentaire est fixée devant un professionnel de justice (juge, avocat, notaire) qui transmettra les données directement aux caisses concernées ;

- soit en complétant un formulaire en ligne sur les sites :

- [www.pension-alimentaire.caf.fr](http://www.pension-alimentaire.caf.fr)

- [www.pension-alimentaire.msa.fr](http://www.pension-alimentaire.msa.fr)

et en joignant le titre exécutoire qui fixe la pension alimentaire.

### ➤ Plusieurs avantages et services pour les parents

Avec leur rôle d'intermédiaire financier, les CAF proposent plusieurs services aux parents séparés, permettant de réduire les tensions entre eux, et donc de mieux se consacrer à l'éducation de leurs enfants.



## PARENTALITÉ

# SERVICE PUBLIC DES PENSIONS ALIMENTAIRES : LE RECOUVREMENT DE PENSIONS ALIMENTAIRES IMPAYÉES

### ► La gestion de la pension alimentaire

Les CAF mettent en place :

- un versement mensuel plus facile et sécurisé de la pension alimentaire ;
- des actions de recouvrement engagées dès le premier mois d'impayés.

En complément, plusieurs services sont proposés :

- estimation en ligne du montant de la pension alimentaire ;
- délivrance gratuite d'un titre exécutoire pour les couples non mariés ;
- recouvrement des pensions impayées sur les deux dernières années, même pour le parent à nouveau en couple.

### ► L'allocation de soutien familial (Asf)

Le versement de l'Asf peut intervenir pour le parent qui élève seul son ou ses enfants (jusqu'aux 20 ans de l'enfant).

Cette allocation peut être selon les situations :

- soit une avance en cas de pension alimentaire impayée ;
- soit un complément de ressource lorsque la pension alimentaire versée est inférieure à 116 € ;
- soit une aide de 116 € si le parent qui doit payer la pension est insolvable, avec un contrôle régulier de sa situation.

### ► Une offre globale de service

Les Caf propose aux parents concernés par la séparation des services et informations pour les accompagner dans leurs parcours : services de médiation familiale, espaces de rencontres, accompagnement social, accès au logement, séances d'informations collectives, appui personnalisé en cas de violences conjugales.

*Plus d'informations et accès à un parcours interactif sur Caf.fr.*

### ► Un réseau partenarial renforcé

Pour mener à bien les missions du service public des pensions alimentaires, la collaboration avec les professionnels de Justice (avocats, notaires, greffes, JAF) est essentielle. L'instruction et la mise en œuvre de l'intermédiation financière de manière dématérialisée sont réalisées via le portail « Partenaires Justice » disponible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 sur le site [www.pension-alimentaire.caf.fr](http://www.pension-alimentaire.caf.fr).

Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation du portail mis à votre disposition pour saisir les données permettant la mise en place du service, adressez un mail à : [contact.aripa@cnaf.fr](mailto:contact.aripa@cnaf.fr)

## VIDEO

### La Caf décrypte pour vous : l'ARIPA



2 minutes pour tout comprendre sur les services de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des

pensions alimentaires (ARIPA).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : <https://pension-alimentaire.caf.fr/>



### En chiffres à La Réunion

- **40 %** de familles monoparentales, soit **24 %** des allocataires
- **6 000** séparations enregistrées chaque année, dont **4 300** avec un enfant et/ou une grossesse au dossier
- **38 000** familles bénéficiaires d'Allocation de soutien familial (Asf)
- 11 119** demandes d'Asf arrivées à la Caf en 2021
- Un taux de recouvrement de **79,5 %**, représentant **23 M €** reversé au parent créancier
- **82** titres exécutoires délivrés avec plus de **250** demandes reçues et un taux d'acceptation de **49 %**

## VIDEO

### Découvrez l'intermédiation financière

Allez à la rencontre de deux mamans bénéficiaires de l'intermédiation financière pour faciliter le versement de la pension alimentaire.



## PARENTALITÉ

# PORTRAITS : DES MÉTIERS ET DES SERVICES POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS LORS DE LA SÉPARATION

*Ces femmes et ces hommes sont juristes, avocats, médiateurs, bénévoles en association... Leur point commun : être aux côtés des parents qui se séparent pour les écouter, les comprendre, les accompagner, pour les aider à trouver les meilleures solutions pour l'équilibre et l'avenir de l'enfant.*

Démarches administratives, aspects financiers, éducation des enfants, résidence alternée, relations ou conflits à gérer avec l'ex conjoint(e)... les préoccupations des couples qui se séparent sont nombreuses. Pourtant, malgré la séparation, les parents vont devoir poursuivre leur mission parentale et prendre ensemble les bonnes décisions dans l'intérêt de leur(s) enfant(s).

Pour les accompagner et mettre en place la coparentalité, un ensemble de professionnels est à leur disposition.

### ► L'offre de la Caf : le « parcours séparation »

Le « parcours séparation » s'appuie sur une boîte à outils qui vise à ancrer et à promouvoir une approche globale de la situation de l'utilisateur au sein de la Caf.

L'objectif du parcours est de faciliter toutes les démarches de l'utilisateur lors de la séparation, d'accélérer l'accès à ses

droits en lui facilitant la complétude de son dossier, de l'informer sur les ressources à sa disposition et de l'orienter le cas échéant vers d'autres services en fonction de sa situation.

### ► Un accompagnement en images

Pour répondre aux besoins des parents dans le « parcours séparation », la Caf conseille, oriente et aide toutes les personnes confrontées à une séparation, qu'elles soient allocataires ou non. La Caf de La Réunion a souhaité souligner cet accompagnement à travers la création de films sur les métiers impliqués pour accompagner les usagers lors d'une séparation. Ces réalisations audiovisuelles sont destinées à contribuer à l'information et à l'accompagnement des parents et des professionnels qui les accompagnent.

## VIDEOS

### 5 films ont été réalisés sur les métiers au service de la séparation

Production © Caf de La Réunion / Réalisation © La cerise sur le gâteau

Cliquez sur les visuels ci-dessous pour visionner les films



Le juge



Le médiateur familial



L'avocat



L'accompagnement social



L'agence de Recouvrement des Impayés de Pensions Alimentaires (ARIPA)

## ADMINISTRATION

# L'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAF

Vendredi 25 février 2022, la Mission Nationale de Contrôle (MNC) qui représente la Direction de la sécurité sociale a procédé à l'installation du nouveau Conseil d'administration de la CAF de La Réunion. Harry-Claude MOREL (FNSEA) a été réélu à sa tête.

Le Conseil d'administration de la Caf est une instance composée de représentants des organisations syndicales, des organisations représentatives des employeurs, des travailleurs indépendants, de représentants des familles et de personnalités qualifiées.

3 représentants du personnel élus par les salariés de la CAF assistent également aux Conseils d'administration avec voix consultative.

Il a pour missions générales de :

- régler par ses délibérations les grandes affaires de l'organisme ;
- voter les budgets ;
- déterminer les politiques d'action sociale à mettre en place ;
- et attribuer des aides financières aux partenaires ou aux allocataires en cohérence avec les orientations nationales et les besoins locaux.

Le Conseil d'administration est renouvelé tous les 4 ans.



Ont été élus, de gauche à droite, 3<sup>ème</sup> Vice-président Loïc Désirée (CGT), 1<sup>er</sup> Vice-président, Philippe Poudroux (CGT-FO), 2<sup>ème</sup> Vice-président, Harold Cazal (MEDEF) et le Président, Harry-Claude MOREL (FNSEA)



**Harry-Claude MOREL,**  
Président du Conseil  
d'Administration de la Caf.

« Je suis heureux d'avoir été réélu à la tête du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales. Je remercie les administrateurs pour leur confiance.

Je suis attaché à ce que nous puissions poursuivre ensemble ce qui a été entrepris par le précédent Conseil d'administration et souhaite que nous puissions relever ensemble les défis qui nous attendent pour les 4 prochaines années".

Les membres de la commission de recours amiable, de la commission de pénalités et de la commission des marchés ont aussi été désignés. Les membres des commissions facultatives (action sociale et comptable) le seront prochainement.



## ENFANCE - FAMILLE - PARENTALITÉ

# INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

Le Schéma Départemental des Services aux Familles 2019-2022 est désormais animé par un Comité Départemental de Services aux Familles présidé par le Préfet. Le CDSF, préfiguré en septembre 2021 à Saint-Benoît, avec la participation à distance du secrétaire d'État à l'enfance et à la famille, Adrien Taquet, a été installé le 15 mars dernier.



Ce comité a été l'occasion de dresser le bilan des actions déjà réalisées par l'ensemble des partenaires en faveur des familles, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, mais également de valider les orientations pour l'année 2022.

### ► Qui compose le CDSF ?

Le Préfet en assure la présidence. La vice-présidence est assurée par le Président du Conseil départemental, le Président du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales, un représentant des communes et intercommunalités, ainsi que la Rectrice d'Académie.

Le CDSF est par ailleurs composé de représentants des collectivités territoriales, des services de l'État (DAC, DRAJES...), d'associations signataires du SDSF représentant les gestionnaires, des professionnels et des usagers concernés par les services aux familles.

### ► Agir ensemble pour toutes les familles et accompagner les territoires

Instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles, le CDSF travaille au sein de 4 commissions : enfance, petite enfance, jeunesse, et cohésion sociale pour faciliter le développement des services aux familles et la mutualisation des ressources. Ces orientations sont mises en œuvre de façon adaptée sur les différents territoires, notamment au travers des Conventions Territoriales Globales conclues entre la Caf et les communes. Les CTG couvrent à ce jour plus de 75% de la population réunionnaise.

### ► Bilan 2021- la dynamique engagée et les premiers résultats concrets

Le développement de l'offre de service aux familles est notable grâce à un important partenariat sur les territoires.

#### Volet « petite enfance »

- Hausse du nombre de solutions de mode de garde : **246 nouvelles places de crèches**, 254 nouvelles places en Maisons d'assistant(e)s maternel(le)s ;
- Mise en place de solutions innovantes pour l'accueil pour tous : **création d'un pôle ressources handicap** avec l'ALEFPA pour l'accueil attentionné des enfants en situation de handicap, création de **11 Bébébus itinérants**, poursuite du développement des **classes passerelles** (accueil progressif et adapté des enfants en milieu scolaire à partir de 2 ans) ;
- **Labellisation de 19 crèches à vocation d'insertion professionnelle** (AVIP) qui permettent de favoriser l'insertion professionnelle des parents par la réservation de places.



## ENFANCE - FAMILLE - PARENTALITÉ

# INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES (CDSF)

### Volet « enfance »

- Dynamisme renouvelé autour des projets éducatifs de territoire (PEDT), outils de collaboration locale qui peuvent rassembler à l'initiative de la collectivité territoriale l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation ;
- Formation des professionnels à l'accueil collectif de mineurs : **240 stagiaires formés** au cours de 27 sessions de formation ;
- **Doublement des espaces de rencontres et de médiation familiale**, désormais au nombre de 4, dans le cadre d'un « parcours séparation » et de la généralisation du service public des pensions alimentaires.

### Volet « jeunesse »

- Essor des promeneurs du Net qui écoutent, informent, accompagnent, conseillent et préviennent, en créant des liens avec les jeunes sur les réseaux sociaux. Ce dispositif, coordonné par le CRIJ Réunion, compte désormais 22 promeneurs du Net dont 11 nouveaux en 2021, répartis dans 16 structures sur le territoire ;
- Création d'accueil des jeunes, avec deux structures labellisées sur le territoire pour des accueils de loisirs avec des projets en direction de la jeunesse ;
- Lancement d'un dialogue structuré territorial (DST) des jeunes, copiloté par la DRAJES et le CRAJEP et qui a permis la formation de 20 stagiaires dans le but de coconstruire avec les décideurs les politiques publiques en faveur de la jeunesse sur le territoire de La Réunion.

### Volet « cohésion sociale »

- Renforcement du réseau d'animation de la vie sociale avec la création de 2 nouveaux centres sociaux et la préfiguration de 6 futurs centres ;
- Actions de lutte contre l'exclusion et de prévention des violences intrafamiliales par la réalisation de permanences dans les supermarchés par le Réseau VIF ;
- Création de 3 nouvelles épiceries sociales et solidaires.



### Les orientations stratégiques 2022

Dans le prolongement de l'année écoulée, le CDSF s'attache à ce que soient offerts aux familles au sein de chaque commune de l'île des services diversifiés, accessibles, et qualitatifs.

Ces services porteront notamment sur les axes suivants :

- Offrir des solutions aux familles pour tous les enfants ;
- Agir pour l'égalité des chances et la mixité sociale ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable ;
- Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Les actions « phares » arrêtées pour l'année 2022 :

- > déploiement et pérennisation des classes passerelles ;
- > lancement d'un appel à projets sur le développement des crèches d'entreprise ;
- > développement du tourisme social et solidaire ;
- > lancement d'un appel à projets pour la rénovation du Village des Sources à Cilaos
- > soutien à la diversification de l'offre de vacances enfance-jeunesse-familles ;
- > offre de solutions de loisirs adaptée pour tous les jeunes ;
- > développement d'actions portées par les jeunes ;
- > expérimentation d'un appel à projets « bourses jeunes » ;
- > le lancement d'un fonds d'amorçage de projets jeunes piloté par la CAF, avec 200 projets jeunes via les centres sociaux, les espaces de vie sociale et les structures soutenues par la prestation de service jeunes. Retrouvez l'appel à projet "Coup de pouce jeunes" en cliquant sur l'image >>>



## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Statistiques

## Les foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active

En juin 2021, 26 % de la population était couverte au titre du Revenu de solidarité active (RSA). La Caf de La Réunion compte 97 304 bénéficiaires (dont 14 013 allocataires qui cumulent cette aide avec la prime d'activité), un chiffre en baisse de -4,1 % par rapport au mois de juin 2020.

Retrouvez tous les chiffres concernant les foyers bénéficiaires du Rsa dans le N° 23 d'Analyses et Études de L'Observatoire Statistiques et Études (OSE) de La Caf. Cliquez ci-dessous.



## Accès aux droits

## France services, toujours plus proche de vous

Rapprocher le service public de chaque citoyen, faciliter les démarches du quotidien au sein d'un guichet unique : France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires !

En 2021, ce sont 3,5 millions de demandes qui ont été accompagnées.

Ainsi, 95% des Françaises et des Français peuvent accéder à une France services à moins de 30 minutes de leur domicile.

À La Réunion, ce sont déjà 16 France services qui ont ouvert leurs portes et vous permettent de bénéficier de conseils et d'un accompagnement pour vos démarches administratives.

Trouvez la France services la plus proche de chez vous en cliquant sur le dépliant >>>



## Animation de la vie sociale

## Observatoire national des Centres sociaux et des Espaces de vie sociale : Diffusion de la plaquette 2021 concernant les structures de La Réunion

Le Senacs (Système national d'échange des centres sociaux), Observatoire des Centres Sociaux, vient de publier la plaquette 2021 Réunion, réalisée avec l'appui de la Fédération nationale des Centres sociaux. Ce support présente un état des lieux des structures d'Animation de la vie sociale (Avs) de La Réunion, en activité en 2020 et ayant répondu à l'enquête annuelle.

11 Centres sociaux (Cs) y ont participé, ainsi que les 52 Espaces de vie sociale (Evs) du département (sur 57 agréés), contribuant ainsi à rendre visible et à valoriser leurs actions et leurs projets.

Hélène Lorillon, référente Avs de la Caf de La Réunion et les collègues Conseillers techniques ont accompagné les gestionnaires de ces structures au cours de ces campagnes pour la saisie et le contrôle de cohérence de leurs données, en collaboration avec la Fédération nationale des Centres sociaux.

La Caf de La Réunion a intégré cette démarche depuis 2016, par des enquêtes lancées auprès de 6 Centres sociaux, qui ont abouti à la réalisation d'une plaquette en 2017, avec l'appui de la Caf du Rhône-Alpes, référent Senacs au niveau national. Dès 2018, l'Observatoire Senacs s'est ouvert aux Evs, de manière à obtenir progressivement, une vision complète et valorisante des structures de l'Animation de la Vie Sociale.

Pour en savoir plus, retrouvez toutes ces informations sur [www.senacs.fr](http://www.senacs.fr).

Structures de l'animation de la vie sociale à La Réunion : découvrez la plaquette en cliquant sur l'image ci-dessous.



## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Enfance - Handicap

**EMISSION VITAL - "La Caf soutient l'inclusion des enfants porteurs de handicap"**

L'accueil des enfants handicapés demande à sortir de la routine, un projet de vie pour l'enfant qui requiert l'inventivité de tous les partenaires pour le construire et le réaliser ainsi que l'activation d'un réseau. Quelle inclusion pour l'enfant dans les lieux d'accueil petite enfance ? Comment les structures répondent-elles aux besoins des parents ?

Interviews, témoignages de parents à retrouver dans l'émission Vital diffusée sur Réunion la 1ère à découvrir en cliquant sur l'image.



## Parentalité

**Du nouveau pour déclarer vos données et bénéficier de la prestation de service "médiation familiale"**

À partir de 2022, en tant que service de médiation familiale, vous déclarerez vos données d'activité et vos données financières à la Caf, de façon dématérialisée et sécurisée, en utilisant le service Aides financières d'action sociale (Afas).

Le service Afas est disponible dans la rubrique « Mon Compte Partenaire » sur le site caf.fr.

Votre CAF est à vos côtés pour vous accompagner dans cette transition.

Quels sont les changements et les avantages ? Comment accéder au service Afas ? Quelles sont les données demandées ?

Pour plus d'informations découvrez la plaquette "Médiation familiale" destinée aux partenaires en cliquant ici >>>



## Parentalité

**Guide pratique pour une coparentalité réussie**

Les séparations conjugales bouleversent parents et enfants, et engendrent des réaménagements multiples qui s'avèrent bien souvent difficiles voire conflictuels. Afin d'accompagner les parents, dans l'intérêt et le respect des besoins de leur enfant, le secrétariat d'État chargé de l'Enfance et des Familles, l'Unaf, et la Cnaf, ont apporté leur concours à la réédition du guide pratique réalisé par Enfance et Partage. Pour qu'au-delà de la séparation du couple, les parents puissent assumer leurs responsabilités de la façon la plus apaisée possible pour le bien-être de leurs enfants.

Ce guide s'inscrit dans le prolongement de la politique d'accompagnement des parents dans les 1 000 premiers jours, impulsée par le Gouvernement dès 2019 et permet une meilleure information des familles dans la période particulièrement sensible de la séparation. Il doit ainsi permettre aux parents de faire des choix éclairés, en prenant en considération les besoins fondamentaux de leurs enfants.

Pour découvrir le guide, cliquez ici >>>



## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Petite enfance

### Parents et professionnels de la petite enfance, soyons attentifs ensemble au développement de votre enfant

Le cerveau des jeunes enfants peut évoluer et est capable de s'adapter et de se réorganiser. Il peut ainsi créer de nouvelles connexions, compenser un problème ou encore contourner des difficultés à condition d'être stimulé par des professionnels. C'est pour cela qu'il est important d'agir le plus tôt possible.

Sous l'égide de la Cnaf et de la délégation interministérielle à l'autisme et aux troubles du neuro-développement (DIA-TND), un livret d'observation a été élaboré à l'attention des parents et des professionnels de la petite enfance pour les aider à mieux repérer un développement inhabituel du jeune enfant.

Pour consulter le livret, cliquez ici >>>



## Petite enfance

### EMISSION VITAL Le portail petite enfance

Développé par la Caf de La Réunion, le portail petite enfance facilite la vie des familles dans leur démarche de pré-inscription de leurs enfants dans les services d'accueil petite enfance. Il permet d'effectuer la pré-inscription des enfants dans une ou plusieurs crèches et de suivre l'avancée de son dossier en toute confidentialité.

Le portail petite enfance est accessible aux familles, aux gestionnaires des services d'accueil, aux communes partenaires et à la Caf. Il est déjà déployé sur 12 communes de l'île et leur permet de suivre en temps réel la demande des familles sur leur territoire.

Pour en savoir plus, découvrez le portail petite enfance à travers les interviews et témoignages recueillis par l'émission VITAL diffusée sur Réunion la Tère.



## Petite enfance

### Lancement de la campagne de collecte de données pour Filoué – Année 2021



La campagne annuelle Filoué vient de démarrer. Elle consiste à transférer à la Cnaf un fichier contenant les données statistiques concernant les enfants accueillis au cours de l'année 2021 dans les structures d'accueil financées par la Psu.

Ces données seront progressivement transférées par les gestionnaires vers la Cnaf avant le 30 juin 2022 via le Portail Caf Partenaires Eaje.

Pour rappel, Filoué (fichier localisé des utilisateurs des établissements d'accueil du jeune enfant) est un fichier statistique contenant des données concernant les enfants et les familles qui fréquentent les Établissements d'accueil bénéficiaires de la Psu (composition, activité, revenus, etc.). Une fois recueillis, ces éléments viennent enrichir le patrimoine local et national des Caf en matière de données statistiques, et sont utiles à tous les acteurs impliqués dans ce domaine d'activité (gestionnaires, collectivités, Amf, Caf, Cnaf). Croisées avec d'autres éléments, les données de Filoué constituent un outil d'aide à la décision, de partage des données et de pilotage de la politique petite enfance pour un territoire donné.

## Petite enfance

### 10 grands principes pour grandir en toute confiance

L'affiche inspirée de la [charte d'accueil du jeune enfant](#) sur le site du Ministère des solidarités et de la santé accompagne les gardes d'enfants à domicile, les assistants maternels et les professionnels de crèche.

Elle incite à promouvoir ces grands principes, parmi lesquels :

- l'enfant est accueilli quelle que soit sa situation ;
- l'enfant a besoin d'expériences artistiques et culturelles ;



- l'enfant est encouragé avec bienveillance à apprendre, à découvrir et à se socialiser.

Pour télécharger l'affiche, cliquez sur l'image

